Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_067-DE

AN OSPITAL L'HÔPITAL CAMFROUT Arook atao

DELIBERATION 2025_067

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2025

Le douze décembre deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune de L'HÔPITAL-CAMFROUT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la Présidence de Monsieur LÉON Jean-Jacques, Maire.

Date de convocation du Conseil : 05 décembre 2025

Présents	Votants
10	14

Présents : M. LÉON Jean-Jacques, Mme LE ROY Christine, M. LE GOFF Philippe, Mme GOHEL Colette, M. SALAÜN Philippe, M. HAREL Jean-Claude, M. WICHORSKI Alain, Mme KERHOAS Véronique, M. LOIRE Guy, M. LE GUÉDÈS Jean-François,

Absents avec procuration : M. CADIOU Julien (pouvoir donné à P. SALAÜN), Mme LE DOARÉ Gwenn (pouvoir donné à JJ. LEON), M. BEN YAHMED Faouzi (pouvoir donné à C. LE ROY), Mme MUSELLEC Catherine (pouvoir donné à G. LOIRE),

Absents : M. FÉREC Laurent, Mme DEMARET Nathalie, Mme DUVAL Anaïs, Mme DRÉAU Brigitte, Mme PLÉVEN Béatrice

Secrétaire de séance : Colette GOHEL

Objet : Mutualisation informatique – Intégration au Pack 3

La mise en place des packs 1 et 2 (expertise, sécurité) s'achevant. Il est proposé de passer à la phase suivante de la mutualisation informatique le pack 3 dédié au support informatique des communes.

Depuis le début l'année 2022, l'étude du passage au pack 3 a été rythmée par les étapes suivantes :

- Février-Mars : audit des équipements et des contrats pour les 21 entités
- Avril : échange en conférence des maires avec 3 scénarios proposés
- Juin : échange avec chaque commune sur les propositions du scénario 2 et Scénario 3
- Novembre : échange en conférence des maires avec une proposition de passage au pack 3

Les prestations proposées par le pack 3 se rapprochent au plus près des services rendus par un service informatique intégré :

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900807-20251212-DELIB_2025_067-DE

- Gestion du matériel et des incidents de niveau 1, 2 et 3 (
  site si nécessaire)
- Visites préventives sur site (nettoyage, contrôle, mise à jour et rapport)
- Garantie de temps de rétablissement de 2 jours maximum
- Supervision des équipements critiques
- Interface éditeurs (Internet, téléphonie, mail et anti-spam, badgeage)

La démarche d'échange avec les communes a permis de préciser et de compléter le périmètre des prestations :

• Nombre de tickets de support en fonction de la taille de parc :

- Petit : 5 heures
- Moyen : 10 heures
- Grand : 15 heures

• Nombre de visites préventives en fonction de la taille du parc :

- Petit : 2 visites de 2 heures
- Moyen : 2 visites de 4 heures
- Grand : 3 visites 4 heures

• Intégration de la prestation « interface éditeur limité » au scénario 2 : en cas de problème qui implique un prestataire, le technicien de la CAPLD fait la demande auprès de l'éditeur et s'assure du suivi jusqu'à résolution

Le coût des moyens humains est réparti de la manière suivante : 30 % part fixe répartie entre les 21 entités, 60 % de part variable en fonction du nombre équipement et 10 % pour le dépassement des heures.

Le coût des moyens matériels est réparti de manière égale entre les 21 entités.

A ce jour, sur les 21 communes de la CAPLD, 15 communes ont choisi d'être intégrées au dispositif du « Pack 3 »

Votes pour	**14**
Votes contre	**0**
Abstentions	**0**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'intégration au « Pack 3 : support informatique avec école » proposé par la CAPLD ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'intégration, les avenants éventuels et tous actes y afférent.

- *Pour extrait, certifié conforme par Mr le Maire,*
- *Au registre sont les signatures*
- *Certifiée exécutoire à L'HÔPITAL-CAMFROUT, le 15/12/2025*

Jean-Jacques LÉON,
Maire de L'HÔPITAL-CAMFROUT